

Provisoire

30 juillet 2013

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2013

Débat consacré aux questions diverses

Compte rendu analytique provisoire de la 42^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 22 juillet 2013, à 15 heures

Président(e): M. Sajdik (Vice-Président)(Autriche)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

Pays africains qui sortent d'un conflit

Table ronde sur le thème «Appui intégré, cohérent et coordonné apporté aux pays qui sortent d'un conflit: Quels enseignements?»

Débat interactif

Décision sur le projet de décision E/2013/L.34

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

(suite)

Pays africains qui sortent d'un conflit

Le Président rappelle que, dans sa décision 2012/250, le Conseil a décidé d'inviter le Président de la Commission de consolidation de la paix à continuer de l'informer des enjeux économiques et sociaux de la consolidation de la paix dans les pays africains inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

M. Momen (Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix) dit que près de 1,5 milliard de personnes vivent dans un pays sortant d'un conflit. La Commission de consolidation de la paix aide ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en collaborant avec les organismes des Nations Unies, en vue de renforcer leurs capacités et de les épauler dans l'élaboration de leurs propres programmes. Elle travaille actuellement dans six pays: le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Au Burundi, la Commission coopère étroitement avec les responsables chargés de l'application du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et a organisé une conférence des partenaires en octobre 2012, à Genève, lors de laquelle des promesses de dons à hauteur de 2,5 milliards de dollars des États-Unis ont été faites. En République centrafricaine, le processus de consolidation de la paix est enlisé depuis le renversement, en mars 2013, du Gouvernement au pouvoir. Mais grâce à l'intervention de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, un processus de transition qui a débouché sur des élections a pu être engagé. La Commission continuera à soutenir toutes les parties prenantes. En Guinée, le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission travaillent de concert à l'application des engagements mutuels pris par le Gouvernement et l'Équipe de pays des Nations Unies. La Commission apporte également son soutien à la préparation des prochaines élections législatives. En Guinée-Bissau, le renversement du Gouvernement en avril 2012 a entravé le travail de la Commission, mais les organisations sous-régionales coopèrent avec les autorités de facto pour faire aboutir le processus de transition. Au Libéria, la Commission œuvre activement, depuis août 2012, à la mise en place d'une stratégie de réconciliation nationale qui a abouti à l'élaboration, en juin 2013, d'une feuille de route pour la réconciliation nationale. Les activités de consolidation de la paix se poursuivent. En Sierra Leone, la Commission s'est concentrée sur le bon déroulement des élections de novembre 2012 et a poursuivi ses activités visant à favoriser l'instauration de l'état de droit et d'une bonne gouvernance, en vue de son retrait progressif du pays.

Sur les six pays dans lesquels la Commission travaille, deux – la République centrafricaine et la Guinée-Bissau – sont à nouveau dans une situation de conflit, ce qui prouve que la Commission doit redoubler d'efforts en jouant un rôle de médiation entre toutes les parties afin d'éviter que la situation ne dégénère. L'accent doit également être mis sur la redynamisation économique des pays sortant d'un conflit, ainsi que sur l'éducation à la paix.

M. Zahabi (Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général au Soudan du Sud), présentant, par vidéoconférence, le rapport du Secrétaire général intitulé «Apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies» (E/2013/73), dit que les organismes des Nations Unies présents au Soudan du Sud ont pour tâche principale d'accompagner le nouveau Gouvernement dans la mise en place d'institutions et de services de base, de l'aider à maintenir la sécurité et à pacifier les régions en proie à des conflits, en particulier l'État de Jonglei. Le pays doit aussi gérer le conflit avec le Soudan quant aux droits d'exploitation des zones pétrolifères

frontalières, conflit qui a entraîné l'arrêt de l'extraction de pétrole – dont la revente procurait au Soudan du Sud 98 % de ses ressources budgétaires. Il a fallu aider le pays à trouver d'autres sources de revenus. Ces efforts ont été concluants: les recettes de l'État sont passées de 3 millions à 23 millions de dollars des États-Unis. En outre, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont été entièrement repensés dans cet objectif. Ainsi, en deux ans, le Soudan du Sud a fait de grands progrès, notamment en matière d'infrastructures routières, de scolarisation et de santé, principalement grâce à la mise en place de programmes de développement souples et adaptés aux besoins du pays, en concertation avec les autorités nationales.

Table ronde sur le thème «Appui intégré, cohérent et coordonné apporté aux pays qui sortent d'un conflit: Quels enseignements?»

Le Président dit que cette table ronde est l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix en Sierra Leone, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Il demande à M^{me} Stevens à quoi tient, selon elle, le maintien de la paix en Sierra Leone.

M^{me} Stevens (Observatrice de la Sierra Leone) dit que le succès de la transition en Sierra Leone est attribuable à plusieurs facteurs: premièrement, au rôle moteur joué par le Gouvernement et à l'appui important de la communauté internationale; deuxièmement, à la mise en place d'institutions démocratiques, notamment la Commission de lutte contre la corruption, qui a pu s'acquitter efficacement de ses fonctions et est parvenue à faire condamner des hauts fonctionnaires coupables de corruption. Cette réussite revient également à la Commission nationale des droits de l'homme, dont le travail a permis d'améliorer la transparence et le respect des droits de l'homme. De plus, le Gouvernement a mis au point des DSRP axés sur le développement énergétique, l'agriculture, l'accès à l'eau et l'éducation, et a instauré la gratuité des soins de santé. Il s'est également efforcé d'utiliser l'aide des donateurs d'une manière plus coordonnée. L'État vient de lancer la nouvelle phase de son programme pour la prospérité qui vise à faire de la Sierra Leone un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2035.

Le Président demande à M^{me} Immonen son avis sur les raisons expliquant la reprise du conflit en République centrafricaine.

M^{me} Immonen (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordonnatrice résidente pour la République centrafricaine) dit que cette situation tient à plusieurs facteurs. Il s'agit premièrement de la méfiance et de l'absence de dialogue entre les dirigeants politiques du pays. Deuxièmement, la reprise des tensions tient aussi à la non-exécution des accords conclus en janvier 2013 à Libreville. Troisièmement, l'État peine à fournir des services de base hors de la capitale et à étendre son autorité dans les régions; l'armée et la police ne disposent pas des moyens suffisants pour faire respecter l'ordre. Quatrièmement, la pauvreté extrême de la population pousse les gens à recourir à la violence pour subvenir à leurs besoins, ce à quoi s'ajoute la situation conflictuelle des pays de la sous-région, qui favorise le trafic d'armes. Enfin, la reprise du conflit est également imputable à la lenteur de l'application des réformes, à l'impunité généralisée et à l'absence de justice, mais également au retard dans le paiement des salaires, notamment ceux des fonctionnaires, ce qui a déclenché l'insurrection populaire.

Le Président demande à M. Zahabi s'il constate des similitudes entre la situation des pays dont il est question ci-dessus et la situation du Soudan du Sud.

M. Zahabi (Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général au Soudan du Sud) dit que l'ONU et les autres partenaires ont opté pour une stratégie innovante qui, suivant l'évolution des besoins et des ressources du pays, a été recentrée sur l'agriculture, l'accès aux marchés et l'éducation. Le second élément à souligner est l'aide

financière considérable apportée par la communauté internationale à un pays dont le budget dépend des recettes pétrolières. Ces deux approches, qui ont fait leurs preuves au Soudan du Sud, peuvent être très utiles pour d'autres pays sortant d'une période de crise.

M^{me} Garrasi (Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) rappelle qu'en 2010, l'aide publique au développement (APD) représentait un tiers environ du produit intérieur brut (PIB) des trois pays considérés. Cette aide doit servir à atteindre les cinq objectifs fixés lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, compte tenu des priorités de chaque État. M^{me} Garrasi insiste en effet fortement sur l'importance de fournir l'aide sur la base de la stratégie établie et dirigée par le pays concerné et selon un accord unique appliqué par tous les partenaires d'une manière coordonnée, intégrée et cohérente.

Le Président s'enquiert de la situation en Sierra Leone dans le domaine de la création d'emplois, notamment pour les jeunes. Il voudrait savoir si le problème est traité en République centrafricaine et si le modèle sierra-léonais y serait applicable. Enfin, en ce qui concerne le Soudan du Sud, il demande où en est le projet visant à remédier à la pénurie de main-d'œuvre rurale en offrant des emplois rémunérés à de jeunes chômeurs provenant des zones urbaines.

M^{me} Stevens (Observatrice de la Sierra Leone) dit que l'emploi des jeunes demeure un immense problème qui fait expressément partie des missions du Ministère de la jeunesse et contre lequel le Gouvernement prend des dispositions spécifiques, telle l'obligation faite aux investisseurs de participer à la formation des jeunes.

M^{me} Immonen (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordonnatrice résidente pour la République centrafricaine) dit que la République centrafricaine avait adopté une politique et créé un fonds pour la jeunesse qui malheureusement ont largement échoué. Il s'agissait de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et la réinsertion d'anciens membres de groupes armés; or, les emplois n'étant pas rémunérés, beaucoup de participants ont gagné ou regagné les rangs des combattants. Face à cette situation, l'ONU et les partenaires de développement ont mis en place des programmes visant à sensibiliser les jeunes et d'autres groupes aux risques liés à cette situation. Il serait utile que, comme en Sierra Leone, le Ministère centrafricain de la jeunesse s'attaque spécifiquement au problème de l'emploi. Cela dit, même les personnes ayant un emploi ont des difficultés à toucher leur salaire.

M. Zahabi (Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général au Soudan du Sud) dit qu'à cause de la guerre, beaucoup de jeunes n'ont pas été scolarisés et n'ont donc aucune qualification. Dans un souci constant de pragmatisme, le Gouvernement emploie des jeunes pour réaliser les plans élaborés en fonction des besoins du pays (infrastructures routières, par exemple). Les rémunérations versées sont réinjectées dans l'économie locale. Cette approche, qui donne de bons résultats, est appliquée par tous les partenaires de développement dans de nombreux domaines.

Le Président demande quelles mesures les partenaires des pays considérés ont prises pour faciliter la création d'emplois, l'un des cinq objectifs de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État.

M^{me} Garrasi (OCDE) dit qu'il est encore trop tôt pour répondre. Il ressort toutefois d'une étude réalisée sur le climat des affaires dans les pays membres du Groupe G7+ que des réformes de grande ampleur ont été entreprises et qu'elles ont eu des effets très positifs sur l'environnement économique et commercial. Dans le domaine de l'emploi, les partenaires internationaux peuvent aider les pays qui sortent d'un conflit à deux niveaux: en créant un environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois, et en réalisant des programmes de création d'emplois ciblés sur certains groupes de population (jeunes, femmes). Concrètement, l'International Finance Corporation (IFC)

a lancé l'Initiative CASA (Conflict Affected States in Africa) qui aide huit pays touchés par un conflit, dont les trois pays considérés, à reconstruire leur secteur privé et à remettre la population au travail. Grâce à cette aide, de très nombreux chômeurs vont retrouver le chemin de l'emploi. En Sierra Leone, la Banque mondiale appuie une initiative qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes touchés par les conflits. Ces projets, généralement de court terme, ne résoudre pas le problème de l'emploi mais ils sont essentiels pour la consolidation de la paix. La question reste de savoir comment trouver le bon équilibre entre l'investissement à long terme dans les grandes réformes de fond et l'action à court terme qui doit être intensifiée.

Le Président demande aux trois intervenants s'il existe, à leurs yeux, un modèle viable qui permettrait de gérer les ressources naturelles de sorte qu'elles contribuent au redressement économique et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations. Il souhaite savoir si des systèmes de partage des avantages pourraient être mis en place et selon quelles modalités ces systèmes pourraient contribuer à corriger les inégalités et à remédier à la dégradation de l'environnement.

M^{me} Immonen (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordonnatrice résidente pour la République centrafricaine) dit qu'en République centrafricaine, les ressources naturelles, en particulier les diamants, aggravent les problèmes et semblent loin de pouvoir être un élément de solution. Cela étant, les lourds investissements d'infrastructure nécessaires à l'exploitation des ressources naturelles pourraient être une source de revenus pour la population, mais beaucoup reste encore à faire. S'agissant de la dégradation de l'environnement, il n'y a aucune information sur la question, et la première étape pourrait être d'en réunir.

M. Zahabi (Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général au Soudan du Sud) dit que les pays où les ressources naturelles sont les plus abondantes sont aussi ceux où les conflits et la misère font le plus de ravages. À ses yeux, la solution réside, au niveau national, dans la bonne gouvernance et ses corollaires – transparence, responsabilité et souci des citoyens – et, au niveau international, dans la coopération avec le Soudan.

M^{me} Stevens (Observatrice de la Sierra Leone) dit que les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, sont l'un des piliers du nouveau Programme pour la prospérité. Le système de gestion et les organismes de réglementation sont en place, dont l'Agence nationale des minéraux qui a, entre autres missions, celle de veiller à la sauvegarde de l'environnement. Des accords de développement communautaires ont été conclus pour protéger les intérêts des communautés situées à proximité des projets miniers.

Le Président s'enquiert de la question du régime foncier, qui est fondamentale dans les trois pays considérés.

M^{me} Stevens (Observatrice de la Sierra Leone) dit que la propriété des terres est privée dans l'ouest de la Sierra Leone et collective dans les autres régions. Auparavant, une entreprise qui souhaitait exploiter une terre collective s'adressait au chef de la communauté qui avait toute latitude pour négocier les conditions du marché. Face aux plaintes de communautés qui s'estimaient lésées par les décisions de leur chef, le Gouvernement a décidé que désormais des conseillers juridiques seraient désignés pour les aider dans les discussions avec les entreprises. Le Gouvernement met aussi en avant la responsabilité sociale des entreprises pour que celles-ci contribuent à améliorer les conditions de vie des communautés.

M. Zahabi (Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général au Soudan du Sud) dit qu'il est difficile de parler de développement dans un pays qui sort d'une crise et dont le régime foncier serait dissuasif pour les habitants et pour les investisseurs.

M^{me} Immonen (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordonnatrice résidente pour la République centrafricaine), reconnaissant que la propriété de la terre est une question majeure, dit qu'en République centrafricaine, la situation est telle que l'action humanitaire prend le pas sur toute autre considération. En effet, lors des distributions de semences et d'outils agricoles, les bénéficiaires préfèrent consommer les semences plutôt que de cultiver une parcelle qui risque fort d'être occupée par d'autres et dont la récolte leur sera volée. De plus, avec quelque 100 000 personnes déplacées, dont beaucoup, traumatisées par les violences et par les exactions, se cachent dans la brousse et la forêt, les terres sont laissées à l'abandon. La question du régime foncier n'est donc pas d'actualité.

Débat interactif

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) dit que son pays reste très préoccupé par la situation dans l'État du Jongleï, où plus de 100 000 personnes demeurent vulnérables. Les États-Unis se félicitent des dispositions prises par le Soudan et le Soudan du Sud pour mettre en œuvre les neuf accords signés par les deux parties en septembre 2012. Néanmoins, en menaçant de bloquer les exportations de pétrole du Soudan du Sud, le Soudan a enfreint l'esprit et la lettre des accords selon lesquels les deux pays devaient progresser dans leurs négociations sur le pétrole et les relations commerciales indépendamment des autres questions. Les États-Unis croient comprendre que les Présidents des deux pays ont accepté les mesures concrètes qui leur ont été proposées pour les aider à honorer leurs engagements mutuels. Chacun des accords doit être appliqué sans réserves et indépendamment des autres, de sorte que tout retard pris sur une question ne bloque pas l'avancement des travaux sur une autre question.

M^{me} Golberg (Canada) fait remarquer que Genève est le lieu idéal pour traiter les questions de croissance économique et d'emploi compte tenu de la présence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Centre du commerce international (CCI), du Forum mondial de l'économie et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Des initiatives ont été prises pour que des échanges aient lieu entre les spécialistes de la consolidation de la paix et les experts du commerce et des questions économiques. Ce dialogue est nécessaire si l'on veut réellement aider les pays qui sortent d'un conflit à relever les défis auxquels ils sont confrontés. En effet, des progrès ont été accomplis dans les domaines des services de base, de la sécurité et des réformes, mais la création d'emplois et la croissance économique demeurent des pierres d'achoppement. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, M^{me} Golberg souhaite savoir quelles priorités sont envisagées pour ces mêmes pays, sachant que les besoins des États fragiles n'ont pas nécessairement été bien pris en compte dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle demande en outre si les activités menées par la Commission de consolidation de la paix et celles exécutées au titre du New Deal de la solidarité internationale avec les États fragiles ont permis de renforcer la coordination entre les donateurs.

M^{me} Moleko (Afrique du Sud), s'adressant à M. Zahabi au sujet du Soudan, dit que la communauté internationale, notamment l'Union africaine et le système des Nations Unies, a beaucoup fait pour veiller à préserver la paix dans la région. Elle se demande toutefois comment l'appui apporté peut être renforcé de manière à éviter une reprise du conflit, sachant que le Soudan du Sud est un jeune État. Sur le plan de la sécurité, les préoccupations sont encore nombreuses, en particulier avec les pays voisins, mais aussi dans la région du Jongleï. M^{me} Moleko voudrait en outre savoir quelles sont les nouvelles sources de revenus, mentionnées par M. Zahabi, qui remplacent les recettes pétrolières, et de quelle façon on compte surmonter les obstacles à la prestation de services et à l'accès aux populations vivant dans des régions isolées.

M. Opiyo (Observateur du Kenya) dit que son pays s'est efforcé de venir en aide au Soudan du Sud dans les domaines du renforcement des capacités et du commerce. Au titre du renforcement des capacités, le Kenya a formé des Soudanais à l'École kényane d'administration et envoyé des fonctionnaires kényans conseiller leurs homologues au Soudan du Sud. Il existe en outre des échanges entre les hauts fonctionnaires du Soudan du Sud et du Kenya. Sur le plan du commerce, plusieurs initiatives régionales sont en cours, notamment une liaison ferroviaire avec le port côtier de Lamu au Kenya et un oléoduc. M. Opiyo voudrait savoir ce qui est entrepris pour diversifier les activités économiques du Soudan du Sud, en vue de réduire la très forte dépendance au pétrole, et quelles mesures sont prises pour accroître l'efficacité de l'appui apporté à ce pays.

M. Kwassau (Nigéria) souligne la nécessité de prendre en considération les besoins des femmes en ce qui concerne le régime foncier. Il s'agit là d'une question importante en Afrique, où il existe souvent des obstacles culturels à l'accès des femmes à la terre.

M. Nghifitikeko (Observateur de la Namibie), s'adressant à la représentante de la Sierra Leone, demande quelle contribution les pays voisins de la Sierra Leone ont apportée au processus de consolidation de la paix dans ce pays, et quelle contribution l'ONU a apportée au renforcement de la capacité de ces pays voisins à venir en aide à la Sierra Leone.

M. Imanishi (Japon) croit que le Conseil et la Commission de consolidation de la paix devraient s'efforcer de renforcer concrètement leur collaboration afin d'appuyer le processus de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Les efforts de développement et de renforcement des capacités doivent être menés de façon cohérente, sur la base d'une évaluation du marché du travail. En ce qui concerne la collecte des recettes à l'échelon national, il convient d'établir un système permettant de revitaliser l'économie et de consolider la paix. Il faut en outre tenir compte du fait que les pays dont il est question souffrent d'un manque d'attention internationale une fois que la crise est passée, ce qui implique de maintenir l'assistance qu'ils reçoivent.

M^{me} Garrasi (OCDE) dit que dans le cadre du New Deal de la solidarité internationale avec les États fragiles, l'objectif est de renforcer et d'améliorer les relations entre l'État et la société. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, les pays du G7+ font beaucoup d'efforts pour progresser sur la voie de la paix et de la durabilité, mais davantage de pays doivent se concentrer sur ces valeurs universelles. Celles-ci doivent aussi être prises en compte dans les programmes de réduction de la pauvreté et de soutien à la paix. Pour éviter qu'un pays retombe dans une situation de conflit, il est important d'appuyer les activités essentielles dans le cadre du processus de paix.

M^{me} Immonen (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordinatrice résidente pour la République centrafricaine) dit que pour éviter la reprise d'un conflit, voire son aggravation, il faut combiner les secours d'urgence et les activités d'appui au processus de transition, en visant à rétablir l'autorité de l'État dans les différentes régions. Il faut aussi soutenir le secteur de la sécurité et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, lutter contre l'impunité et établir une justice de transition.

M. Zahabi (Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général au Soudan du Sud) fait remarquer que la communauté internationale a tendance à se focaliser sur les problèmes de la région du Jongleï alors que beaucoup de progrès ont été accomplis entre le Soudan et le Soudan du Sud et qu'un dialogue existe entre les deux États. Pour ce qui est du pétrole, des efforts sont faits en vue de multiplier les voies d'exportation. On s'efforce également de diversifier les activités économiques, en développant l'agriculture notamment et en dispensant des formations. Il faut par ailleurs veiller à rapprocher

l'administration des populations locales, ce qui est fait par l'intermédiaire des bases d'appui de comté des Nations Unies dans les 10 États concernés

M^{me} Stevens (Observatrice de la Sierra Leone) fait remarquer que, pour la Sierra Leone, les gains obtenus dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement doivent être consolidés. La Sierra Leone a dans le passé été un modèle de coordination, à tel point qu'il existait une «vision commune» de l'ONU pour la Sierra Leone. Il s'agissait là d'un exemple d'unité dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies. Un fonds d'affectation spéciale multidonateurs avait en outre été établi. En ce qui concerne la contribution des pays voisins au processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, il existe dans le cadre de l'Union du fleuve Mano une coopération qui reprend de la vigueur grâce à l'assistance dont elle bénéficie.

Décision sur le projet de décision E/2013/L.34

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision E/2013/L.34, intitulé «Pays africains qui sortent d'un conflit». Il fait observer que ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme et invite les délégations à faire part de leurs commentaires.

M. Nghifitikeko (Observateur de la Namibie) demande si le projet de décision concerne le Soudan du Sud ou bien les pays africains dans leur ensemble.

Le Président répond que le projet de décision concerne le Soudan du Sud.

Le projet de résolution E/2013/L.34 est adopté.

La séance est levée à 17 h 40.